

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité d'Upton

Session spéciale, dûment convoquée, du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mercredi 13 juillet 2011 à 19 h 00 à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Croteau, Maire

Et les conseillers et la conseillère suivants :

Monsieur André Bernier;
Monsieur Robert Leclerc;
Madame Barbara Beugger;
Monsieur Claude Larocque.

Sont absents : madame Nicole Ménard et monsieur Guy Lapointe.

Madame Cynthia Bossé, directrice générale est présente et agit à titre de secrétaire.

Le conseil forme quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Certificat de signification

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai dûment signifié un avis spécial de convocation le jour du 11 juillet 2011 par communication écrite à tous les membres du conseil ci-haut mentionnés.

Signé à Upton ce 13^{ième} jour de juillet 2011,

Cynthia Bossé
Directrice générale

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 19 heures 00 minutes par un moment de réflexion.

Constataion de l'avis de convocation

Les élus constatent que l'avis de convocation a été signifié selon la Loi.

204-07-2011

Par conséquent, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** de la conseillère et des conseillers que soit adopté l'ordre du jour tel que signifié par madame Cynthia Bossé, directrice générale et ce, comme suit :

1. Dépôt du certificat du secrétaire trésorier relativement à la journée d'enregistrement du règlement 2011-223
2. Comptes à payer
3. Résultat de l'appel d'offres concernant la reconstruction de la chaussée par concassage de la rue des Lilas
4. Résultat de l'appel d'offres concernant la reconstruction de la chaussée par concassage du 5^{ième} Rang
5. Planification de la vidange des boues de l'étang numéro 4
6. Demande d'intervention dans le cours d'eau Upton sur le territoire de la Municipalité d'Upton
7. Puits numéros 1 et 3

Période de questions
Levée de l'assemblée

1. Dépôt du certificat du secrétaire trésorier relativement à la journée d'enregistrement du règlement 2011-223

Conformément à l'article 555 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums* relativement à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 13 juillet 2011 laquelle concerne le règlement 2011-223 qui s'intitule : « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 530 000\$ pour l'exécution des travaux de pavage de la rue des Lilas et du 5^{ième} Rang »;

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office :

- que le nombre de personnes habiles à voter selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums* est de 1629;
- que le nombre de demande requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 201;
- que le nombre de demande faite est de 0;
- que le règlement 2011-221 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

En foi de quoi, j'émets ce certificat à Upton ce 13 juillet 2011 à 19h01.

Cynthia Bossé
Directrice générale

2. Comptes à payer

Considérant la grève des postes;

205-07-2011

Il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère d'approuver les comptes à payer supplémentaires pour les mois de juin et de juillet 2011 pour une somme de 50 280,54 \$.

À 19h10, madame Barbara Beugger prend place à la table des délibérations.

3. Résultat de l'appel d'offres concernant la reconstruction de la chaussée par concassage de la rue des Lilas

Considérant l'appel d'offres 2011-006 concernant la reconstruction de la chaussée par concassage sur la rue des Lilas à Upton;

Considérant qu'il y a eu 2 soumissionnaires et qu'ils sont les suivants :

- Refcon 98 881,20 \$ taxes incluses;
- DPS Transport 78 807,62 \$ taxes incluses;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise DPS Transport;

206-07-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère que soit retenue l'entreprise DPS Transport pour la reconstruction de la chaussée par concassage pour la rue des Lilas et ce, pour un montant de 78 807,62 \$ taxes incluses.

4. Résultat de l'appel d'offres concernant la reconstruction de la chaussée par concassage du 5^{ième} Rang

Considérant l'appel d'offres 2011-007 concernant la reconstruction de la chaussée par concassage du 5^{ième} Rang à Upton;

Considérant qu'il y a eu 2 soumissionnaires et qu'ils sont les suivants :

- Refcon 151 731,01 \$ taxes incluses;
- DPS Transport 90 205,82 \$ taxes incluses;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise DPS Transport;

207-07-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère que soit retenue l'entreprise DPS Transport pour la reconstruction de la chaussée par concassage du 5^{ième} Rang et ce, pour un montant de 90 205,82\$ taxes incluses.

5. Planification de la vidange des boues de l'étang numéro 4

Considérant le rapport de recommandation du 11 juillet 2011 de la firme Aquatech services techniques des eaux inc. relatif à la planification de la vidange des boues de l'étang 4 et à la disposition des boues soutirées en 2008;

Considérant les coûts budgétaires pour le soutirage et la disposition des boues selon la **solution 1** qui se détaille comme suit :

- Vidange des boues actuelles (300,00\$/TMS X 93 TMS) : 27 900,00 \$
- Processus d'appel d'offre (rédaction du document, publication, visite des lieux avec les fournisseurs, ouverture et analyse des soumissions, etc.) : 3 000,00 \$
- Réalisation des travaux de soutirage et disposition des Boues (850 m3 de boues @ 4% = 34 TMS X 700 \$/) : 23 800,00 \$

Total 54 700,00 \$

Considérant la soumission de l'entreprise Terratube inc. pour le soutirage et la disposition des boues selon la **solution 2** qui se détaille comme suit :

- Vidange des boues 2008 (93 TMS X 264,00 \$/TMS) : 24 552,00 \$
- Vidange des boues de l'étang 4 (34 TMS X 264,00 \$/TMS) : 8 976,00 \$
- Mobilisation/démobilisation du matériel : 3 900,00 \$
- Réalisation des travaux de soutirage des boues (850 m3 de boues @ 4% = 34 TMS X 224,00 \$) : 7 616,00 \$

Total 45 044,00 \$

208-07-2011

Considérant qu'en ce qui attrait à la solution 2, seule l'entreprise Terratube inc. offre la marque de sac nécessaire pour la déshydratation passive et est donc l'unique entreprise québécoise à offrir l'expertise nécessaire pour l'utilisations des sacs Géotubes®;

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère :

Que soit accordée à l'entreprise Terratube inc. le mandat pour le soutirage des boues de l'étang numéro 4 et la disposition des boues de 2008 et ce, pour un montant de 45 044,00\$ plus les taxes applicables;

Que pour pourvoir au paiement des travaux de Terratube, soit utilisé le surplus accumulé affecté aux boues des étangs déduction faites du remboursement de taxes relatifs au projet.

6. Demande d'intervention dans le cours d'eau Upton sur le territoire de la Municipalité d'Upton

Considérant la demande d'intervention de la Ferme Ange-Aimé Leclerc enr. dans le cours d'eau Upton sur les lots 1 957 512 et 1 957 507 du cadastre du Québec;

Considérant la recommandation de la personne désignée au niveau local, monsieur Mario Sansoucy;

Considérant que lors de l'inspection effectuée par la personne désignée au niveau local, ce dernier a constaté une accumulation importante de végétation nuisible et de sédiments;

Considérant que la Municipalité doit se prononcer sur cette demande et indiquer de quelle façon elle désire procéder à la répartition des dépenses relatives à l'intervention demandée ;

209-07-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que la Municipalité d'Upton appuie la demande de la Ferme Ange-Aimé Leclerc enr. et demande à la MRC d'Acton de procéder;

Que la Municipalité d'Upton choisit de répartir le paiement de sa quote-part entre les propriétaires situés en tout ou en partie dans le bassin de drainage du cours d'eau et mandate à cet effet la MRC d'Acton pour élaborer le tableau des superficies détaillées des propriétaires basé sur le bassin de drainage géoréférencé pré-établi par BMI experts-conseils.

7. Puits numéros 1 et 3

Cet item est retiré.

Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

210-07-2011

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et de la conseillère que soit levée la présente assemblée à 19 heures 20 minutes.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.